

Pouvons demander une lever d'interdiction d'approcher

Par **Rigelo ludivine**, le **27/10/2017** à **19:41**

Bonjour mon mari a eu un acte de violence un soir il était alcoolisée ma fille et moi même avons reçu des violences de sa part. Lors de la confrontation au poste de police suite à ma plainte il a reconnu les fait . Maintenant il se fait soigner pour l'alcool passe en jugement en novembre . Pouvons demander une lever d'interdiction de nous approcher et qu'il puisse rentrer à la maison ?

Par **jodelariege**, le **27/10/2017** à **19:58**

bonsoir ;vous pouvez toujours demander mais pas sur que le juge accepte :les juges ont l'habitude des femmes battues qui reviennent sur leur décision en espérant ne pas se faire battre à nouveau ou même être tuées...3 femmes meurent par semaine sous les coups d'un conjoint
attention aussi qu'on ne vous enlève pas votre fille faute de ne pas savoir la protéger ... vous avez beaucoup à perdre dans l'affaire

Par **youris**, le **28/10/2017** à **09:46**

bonjour,
vous pouvez toujours demander, mais il vaut mieux attendre le procès.
comme le dit jodelariege, battus un jour, battus toujours.
salutations